

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE

Epreuve de contrôle : Sujet N° 1

Session : **Juillet 2017**

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

Arcachon : les eaux d'Abatilles vont investir 8 M€ en 2 ans

latribune.fr Par Céline Lanusse | 20/06/2017

Rachetée en 2013 par Hervé Maudet et Jean Merlaut, les eaux minérales d'Abatilles vont bénéficier de nouveaux investissements sur les deux prochaines années pour améliorer une ligne de production existante et en créer une nouvelle dédiée à son "grand cru de l'eau", "la bordelaise", sur laquelle mise l'entreprise pour séduire les marchés export.

Il y a deux ans, les propriétaires des eaux d'Abatilles rachetaient le terrain attenant à leur site de production, saisissant l'opportunité de sa mise en vente pour améliorer les capacités de stockage de l'entreprise. Aujourd'hui ils annoncent qu'ils vont consacrer 6 M€ d'investissement pour la ligne de production flambant neuve qui sera installée dans cette extension, opérationnelle fin 2018. Le travail est en cours avec les architectes pour que ce nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement dans son environnement puisque l'usine est installée dans la ville d'Arcachon.

Abatilles a en effet désormais besoin d'une nouvelle ligne de production dédiée à sa bouteille "la bordelaise", ainsi dénommée pour son profil, portée par un packaging "grand cru" qui reprend les codes des vins de Bordeaux, forme de la bouteille, étiquette et capsules en étain. "La bordelaise" a été lancée en 2010. L'an dernier Abatilles a vendu 45 millions de bouteilles d'eau (plate et pétillante), en majorité les bouteilles traditionnelles vendues par pack de 6, son plus gros volume de ventes, via la restauration, qui représente 1/3 de son chiffre d'affaires, et la GMS (1). Aujourd'hui la bordelaise représente 20 % de son chiffres d'affaires de 10 M€ aujourd'hui, contre 7,5 M€ en 2013.

Pour porter cette croissance, la société mise aussi sur son personnel qui est passé de 22 personnes il y a 4 ans, à 35 aujourd'hui. Abatilles a fait appel à un cabinet extérieur pour faire évoluer la société et faire monter en compétences ses salariés, dont seulement 14 aujourd'hui sur les 35 étaient là au moment du rachat, avec un programme de formation conséquent pour les années à venir.

(1) GMS : Grandes et Moyennes surfaces

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité

1. Dégager les idées principales du document ?
2. Définir le terme de croissance. S'agit-il d'une croissance interne ou d'une croissance externe ? Justifier votre réponse
3. Expliquer « ils annoncent qu'ils vont consacrer 6 M€ d'investissement pour la ligne de production flambant neuve ».
4. Quels sont les objectifs envisagés par les eaux minérales Abatilles ?
5. La croissance économique est-elle le seul indicateur de mesure de la performance pour une entreprise ?
6. Que pensez-vous des choix de croissance de l'entreprise « Abatilles » ? Justifiez votre réponse.

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE

Epreuve de contrôle :

Sujet N° 1

Session : **Juillet 2017**

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

CORRIGE

1. Dégager les idées principales du document ?

L'entreprise les eaux Abatilles a prévu pour se développer dans le secteur de la restauration et à l'exportation d'augmenter ses capacités de production en investissant dans différents secteurs (rachat d'un terrain, installation d'une nouvelle ligne de production, formation du personnel).

2. Définir le terme de croissance. S'agit-il d'une croissance interne ou d'une croissance externe ? Justifier votre réponse

La croissance d'une entreprise correspond à l'augmentation de sa taille dans le temps (effectifs, chiffre d'affaires, bénéfices). Ici l'entreprise Abatilles utilise la croissance interne car elle fait appel uniquement à des moyens propres.

3. Expliquer « ils annoncent qu'ils vont consacrer 6 M€ d'investissement pour la ligne de production flamboyante neuve ».

Pour financer l'installation de la nouvelle ligne de production l'entreprise va devoir dépenser 6 M€.

4. Quels sont les objectifs envisagés par les eaux minérales Abatilles ?

L'entreprise a pour objectifs de développer sa production afin de répondre aux besoins de sa clientèle dans le secteur de la restauration et à l'exportation.

5. La croissance économique est-elle le seul indicateur de mesure de la performance pour une entreprise ?

Autres indicateurs possibles :

indicateurs sociaux (niveau de rémunération, bien être, turn over, ...)

indicateurs environnementaux (niveau de pollution, recyclage des déchets, labels, appellations, ...)

6. Que pensez-vous des choix de croissance de l'entreprise « Abatilles » ? Justifiez votre réponse.

Pistes de réflexion

Positif : plus d'emplois, développement des compétences des salariés, image positive de l'entreprise, ouverture sur le marché international,

Négatif / impact environnemental, transport vers l'étranger, terres agricoles, nouvelles contraintes pour les salariés, adaptabilité, ...

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : | Sujet N° 2 | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Hausse de 6,5% du marché automobile européen en 2016

Léna Corot Renault , L'USINENOUVELLE.com , Publié le 17/01/2017

Sur l'année 2016, le marché automobile européen a progressé de 6,5 %, selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Si Volkswagen reste leader du marché, Renault vient de ravir la place de second à PSA. Le mois de décembre vient clôturer une année fructueuse. Malgré une plus faible progression en décembre, le marché automobile européen connaît une forte croissance sur l'année. Cette croissance est principalement due aux marchés italien et espagnol qui connaissent des hausses respectives de 15,8 % et 10,9 % sur l'année. En France, le secteur se porte bien avec une augmentation du nombre d'immatriculations de 5,1 %, tout comme en Allemagne (+4,5 %) et au Royaume-Uni (+2,3 %).

Les plus fortes progressions sont attribuées à Fiat Chrysler Automobiles et Daimler avec respectivement 14,1 % et 13,4 % de ventes en plus.

Le groupe français Renault connaît aussi une forte croissance de ses ventes de 12,1 % sur l'année. Avec 1,522 million de véhicules vendus sur l'année, le groupe Renault ravit donc le titre de deuxième constructeur automobile européen à son compatriote PSA qui a vendu 1,472 million d'unités en 2016. Ce dernier a vu ses ventes reculer de 0,5 % pénalisé par Citroën (-1,4 %) et DS (-12,7 %) alors que Peugeot a progressé de 1,1 %.

Les chiffres du mois de décembre accentuent ce décalage entre les deux constructeurs français. En effet, PSA voit ses ventes chuter de 14,6 %, alors que Renault affiche une hausse de 13,7 %.

Sur l'année 2016, Volkswagen garde sa place de leader avec une hausse de 3,3 % de ses ventes il a écoulé 3,641 millions de voitures. Si la marque Volkswagen connaît toujours une baisse de ses ventes, de 0,4 % en 2016, les marques Audi (+8,1 %) et Skoda (+7,4 %) garantissent sa place de numéro un à Volkswagen.

"Cette tendance positive est un signe qu'en dépit de l'instabilité politique et de l'incertitude économique liées à des événements importants en 2016, comme le Brexit ou le référendum italien, la confiance du consommateur est restée solide", explique l'ACEA dans un communiqué.

A partir du document et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Dégager les idées principales du document.
2. Expliquer ce qu'est un marché et citer d'autres exemples de marché.
3. Relever dans le texte, les marques automobiles françaises.
4. Quelle est la situation des entreprises de marques étrangères ?
5. Expliquez la conclusion. (dernière phrase en italique)
6. Quel est l'intérêt d'une croissance positive du marché de l'automobile ?

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| Epreuve de contrôle : | Sujet N° 2 |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Corrigé

Partie 5 l'organisation des échanges

thème 51 la notion de marché

1) Dégager les idées principales du document.

Le marché automobile européen a progressé de 6,5% en 2016

Volkswagen est le leader

En France, c'est Renault qui a eu la plus forte progression (+ 12,1 %)

2) Expliquer ce qu'est un marché et citer d'autres exemples de marché.

Lieu de rencontre entre l'offre et la demande

par exemple : marché de l'immobilier, marché de l'assurance, marché de l'habillement, ...

3) Relever dans le texte, les marques automobiles françaises.

Renault, PSA peugeot citroën

4) Quelle est la situation des entreprises de marques étrangères ?

Fiat Chrysler Automobiles et Daimler 14,1 % et 13,4 % de ventes en plus.

Volkswagen garde sa place de leader avec une hausse de 3,3 %

5) Expliquez la conclusion.

Les consommateurs continuent d'acheter donc ils ont confiance en l'avenir

Ils continuent à vouloir satisfaire des besoins

leur décision d'achat n'est pas influencée par la situation politique nationale ou internationale

6) Quel est l'intérêt d'une croissance positive du marché de l'automobile ?

Piste de réflexion :

Une augmentation de la consommation d'automobiles entraîne une augmentation de la production pour l'ensemble des entreprises de la filière automobile (constructeurs, équipementiers, sous-traitants, concessionnaires, ...).

Ceci engendre une offre d'emplois supplémentaire et par conséquent une augmentation des revenus des ménages et donc de la consommation et de l'épargne.

| | |
|--|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : <u>Sujet N° 2</u> | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Elle contribue au développement de l'économie.

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE

Epreuve de contrôle :

Sujet N° 3

Session : **Juillet 2017**

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

Extrait de l'article « pour comprendre le débat sur le revenu universel »

L'idée d'allouer un revenu universel à tous les citoyens n'est pas nouvelle, mais a refait surface lors des débats de la primaire de la gauche. France info vous explique de quoi il s'agit.

Outil de liberté pour les uns, "irréalisable" pour les autres, le revenu universel divise les candidats de la primaire de la gauche.

Considérée jusqu'à peu comme une utopie, la création d'un revenu universel en France est largement débattue depuis quelques mois au sein de la classe politique, notamment entre les candidats de la primaire de la gauche. Réponse à la raréfaction du travail pour les uns, outil de liberté pour les autres, l'idée divise à droite comme à gauche. Dans le monde, plusieurs pays comme les Pays-Bas ou l'Inde ont lancé des initiatives allant dans ce sens, afin de répondre à l'évolution du monde du travail. Mesure émancipatrice ou piège économique ? France info fait le point.

C'est quoi le revenu universel ?

Qu'on l'appelle "revenu universel", "revenu de base", "allocation universelle", "revenu inconditionnel" ou encore "salaire à vie", le principe du revenu universel est assez simple : il doit assurer à chacun un revenu minimum suffisant pour vivre. Selon le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), le revenu universel doit être versé que l'on travaille ou non, que l'on soit salarié, lycéen ou retraité, et quelle que soit la situation financière de son foyer. Il peut être cumulable avec un salaire, doit être versé automatiquement, de manière permanente, de la naissance à la mort. En gros, tout le monde y a droit toute la vie, les petits revenus comme les gros.

Et ça change quoi par rapport au RSA ?

Ce n'est pas du tout la même chose ! Le versement du revenu de solidarité active est défini selon des critères très précis : l'âge, le statut, les revenus... En France, une personne peut toucher le RSA à partir de ses 25 ans. Il est possible de le demander à partir de 18 ans en ayant exercé une activité à temps plein durant au moins 2 ans sur les 3 dernières années ou en ayant un enfant, rappelle le site de la Caisse d'allocations familiales. Le montant attribué dépend des ressources du demandeur : il varie de 535 à environ 1 300 euros. Et surtout, il faut en faire la demande pour en bénéficier. (...)

Des gens seraient donc payés "à ne rien faire" ? Quel est l'intérêt ?

Avec un revenu à vie garanti, "*plus besoin de travailler !*" pourrait-on penser. Mais on ne parle pas d'une allocation mensuelle de plusieurs milliers d'euros, mais de sommes allant de 400 euros à 1 000 euros. Avec de tels montants, il paraît donc peu aisé de "*bien vivre*" sans revenus complémentaires.

Au-delà des enjeux économiques, le débat est aussi philosophique. "*Il pose les vraies questions de notre XX^e siècle*", soulignent Clémentine Lebon et Olivier Le Naire, auteurs de *Revenu de base, une idée qui pourrait changer nos vies* (éd. Actes Sud), sur France Culture. Comment repenser le travail ? Comment lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités ? Comment redynamiser les campagnes ?

Pour certains de ses partisans, plutôt à gauche, avoir un revenu garanti permettrait à chacun d'être libre de choisir son mode de vie, de ne pas être dépendant du travail dans une société qui en propose de moins en moins, résume *Le Monde*. Cela permettrait aux individus de se consacrer à d'autres activités (bénévoles, par exemple) puisqu'ils n'auraient pas à travailler pour subvenir à leurs besoins de base.

Pour les plus libéraux, c'est une façon de libérer l'individu de la tutelle de l'Etat et de flexibiliser le marché du travail. En revanche, les opposants y voient un abandon de l'Etat, notamment dans sa mission d'accompagnement, une individualisation de la société et une déresponsabilisation des individus. (...)

Source : Elise Lambert France Télévisions publié le 15/01/2017 | 07:28

Travail à faire

A l'aide du document ci-dessus, de vos connaissances et compétences, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité.

- 1- Quelles sont les idées principales du document ?
- 2- Quel est le principe du « revenu universel » et quelles sont ses autres appellations ?
- 3- Quelles différences faites-vous entre le RSA et le revenu universel ?
- 4- Quelles différences faites-vous entre les revenus primaires et revenus secondaires (ou de transfert) ?
- 5- Quel serait l'intérêt de mettre en œuvre un revenu universel en France ? Justifiez votre réponse.

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE

Epreuve de contrôle :

Sujet N° 3

Session : **Juillet 2017**

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

Corrigé sujet 3

A l'aide du document ci-dessus, de vos connaissances et compétences, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité.

1. Quelles sont les idées principales du document ?

- La création d'un revenu universel en France est débattue lors des primaires des candidats de la gauche aux élections présidentielles de mai 2017.
- Attribuer un revenu minimum à chacun pour vivre que l'on travaille ou non que l'on soit salarié lycéen ou retraité.
- A la différence du R.S.A. il n'a plus de critères d'attribution et il est systématique (sans aucune demande).
- Les partisans et les détracteurs s'interrogent sur l'intérêt du revenu universel. Est-ce payer les gens à ne rien faire ou est-ce la liberté de réaliser de choisir son mode de vie et ne pas dépendre du travail ?

2. Quel est le principe du « revenu universel » et quelles sont ses autres appellations ?

Il doit assurer à chacun un revenu minimum suffisant pour vivre. Le revenu universel doit être versé que l'on travaille ou non, que l'on soit salarié, lycéen ou retraité, et quelle que soit la situation financière de son foyer. Il peut être cumulable avec un salaire, doit être versé automatiquement, de manière permanente, de la naissance à la mort. En gros, tout le monde y a droit toute la vie, les petits revenus comme les gros. On l'appelle "revenu universel", "revenu de base", "allocation universelle", "revenu inconditionnel" ou encore "salaire à vie", la naissance à la mort.

3. Quelles différences faites-vous entre le RSA et le revenu universel ?

Ils sont différents :

- Le revenu de solidarité active :
 - est un revenu secondaire ou revenu de transfert qui est destiné à atténuer les inégalités.
 - est versé en fonction de critères (âge, statut, revenus...)
 - varie en fonction des ressources du demandeur.
 - doit être demandé par le bénéficiaire.
- Le revenu universel :
 - est versé sans conditions de ressources et est systématique.
 - Il devient un revenu primaire.

4. Quelles différences faites-vous entre les revenus primaires et revenus secondaires (ou de transfert) ?

Revenus des agents économiques :

- Revenus primaires :
 - Revenus du travail (salaires)
 - Revenus de la propriété et/ou du capital
 - Revenus mixtes (revenus de l'entreprise individuelle, sont les R qui proviennent à la fois du travail et du capital.
- Revenus secondaires ou de transfert :
 - Revenus issus de la redistribution : allocation familiales, allocations chômage... ce sont des prestations sociales qui ont pour vocation d'atténuer les inégalités.

5. Quel serait l'intérêt de mettre en œuvre un revenu universel en France ? Justifiez votre réponse.

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 4</u> |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

**Pourquoi les chirurgiens-dentistes font grève toute cette semaine
Ils réclament une refonte totale du système de soins...
Jérôme Gicquel – 20 minutes.fr**

Publié le 12/06/17 à 10h21 — Mis à jour le 12/06/17 à 15h21

Les patients souhaitant se rendre chez leur dentiste cette semaine risquent de trouver portes closes. A l'appel des Cellules départementales de coordination des dentistes libéraux (CCdeli), la profession démarre ce lundi un mouvement de grève un peu partout en France pour protester contre la réforme de leurs tarifs. En Ile-et-Vilaine, où le mouvement a été lancé en mars, 8 cabinets sur 10 devraient ainsi être fermés toute la semaine. Plusieurs dizaines de départements seront touchés par ce mouvement de grève, notamment la Gironde, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Finistère, l'Eure ou les Côtes d'Armor. Une manifestation se tiendra aussi à Rennes mardi après-midi.

« Vers une dentisterie de masse et de piètre qualité »

Dans la ligne de mire des chirurgiens-dentistes, le règlement arbitral imposé par le précédent gouvernement après l'échec des négociations tarifaires entre les syndicats représentatifs des dentistes libéraux (FSDL, CNSD, Union dentaire) et l'Assurance maladie. Il prévoit, à compter du 1er janvier 2018, un plafonnement des tarifs des prothèses en échange de revalorisations des soins conservateurs (détartrage, traitement d'une carie, revitalisation), jugées insuffisantes par la profession.

« Ce nouveau système est destructeur. La couronne est le seul acte qui nous permet de rentabiliser notre activité et l'ancienne ministre de la Santé Marisol Touraine a fait le choix de privilégier des prothèses à bas coûts. On va tout droit vers une dentisterie de masse et de piètre qualité », dénonce Olivier Ogereau, cofondateur de la première cellule de coordination en Ile-et-Vilaine et chirurgien-dentiste dans la métropole rennaise.

Un mouvement de grogne parti des étudiants

En début d'année, les étudiants en dentaire s'étaient également mobilisés, notamment à Rennes, pour réclamer un changement en profondeur de la dentisterie française. Même son de cloche chez leurs aînés.

« Nous en avons marre de travailler comme il y a 30 ans. Nous ne réclamons pas de gagner davantage, nous voulons juste pouvoir travailler avec des techniques actuelles mais le système administratif ne nous le permet pas. Il y a pourtant d'autres thérapies à proposer aux patients plutôt que de recourir systématiquement à la couronne », souligne Olivier Ogereau.

Questions

1. Dégagez les idées générales évoquées dans le texte.
2. Définissez le terme « grève » et la notion de conflit collectif.
3. D'après l'article ci-dessus, comment va s'exprimer la grève des dentistes ?
4. En général, quelles conséquences une grève a-t-elle sur le contrat de travail ?
5. Quelles sont les limites d'une grève pour un employé ? Pour un employeur ?
6. Que pensez-vous de l'intervention de l'Etat dans la fixation du prix des couronnes ? Justifiez votre réponse.

| | |
|---|---|
| ACADEMIE DE POITIERS BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE <u>Epreuve de contrôle</u> : <u>Sujet N° 4</u> | Session : Juillet 2017 Durée de l'épreuve : 15 minutes |
|---|---|

Corrigé

1. Sujet évoqué : la grève des dentistes
2. Conflit collectif : oppose plusieurs salariés à un ou plusieurs employeurs.
Concerne les conditions de travail et/ou la rémunération. Conflit collectif caractérisé par une cessation du travail, un mouvement collectif et concerté, des motifs professionnels.
3. Fermeture des cabinets et manifestation dans les rues.
4. Suspension (mais pas rupture)
5. Ne pas empêcher les non grévistes de travailler et ne pas paralyser l'entreprise // Ne pas licencier les grévistes, ne pas fermer l'usine

| | |
|--|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : Sujet N° 5 | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

En 2016, l'inflation en France a redémarré

D'après l'Insee, les prix à la consommation en France ont augmenté de 0,3 % en décembre dernier par rapport au mois de novembre 2016

Source AFP -Publié le 03/01/2017 à 17:09 | Le Point.fr

Après deux années d'inflation quasi nulle, les prix à la consommation ont légèrement augmenté en 2016. Selon une estimation provisoire publiée mardi 3 janvier par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les prix à la consommation en France ont augmenté de 0,3 % en décembre par rapport au mois de novembre. Après deux années d'inflation quasi nulle, les prix à la consommation ont légèrement augmenté en 2016, portés par la remontée des prix du pétrole. Un phénomène qui devrait se poursuivre en 2017, avec des probables conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages.

À l'origine de cette progression : le rebond des prix de l'énergie, mais aussi la hausse saisonnière des prix des services, liée « essentiellement à ceux des transports aériens », a précisé l'organisme public dans un communiqué.

Entre février et avril, les prix à la consommation avaient légèrement reculé, dans un contexte de chute des cours du pétrole, faisant craindre un cycle paralysant de baisse des prix et des salaires.

« Même si le risque de déflation est écarté, la faiblesse de l'inflation risque de se poursuivre », explique-t-elle.

« La remontée de l'inflation est aujourd'hui essentiellement portée par la composante énergie », abonde Hélène Baudchon. « Ce n'est pas de la bonne inflation, car ça ne traduit pas un redémarrage de l'activité. »

Une hausse de 0,8 %

« Si les prix augmentent plus vite que les salaires, mécaniquement, ça va mordre sur le pouvoir d'achat des Français », résume Éric Heyer, qui parie néanmoins sur un maintien de la consommation cette année à son niveau de 2016. « La baisse du chômage, même faible, va avoir des effets positifs, en poussant les ménages à réduire leur épargne de précaution », explique le chercheur. De quoi compenser, a priori, les effets pervers liés au retour de l'inflation.

QUESTIONS

1. Dégagez les idées principales du document.
2. Définissez le terme « INSEE » et indiquez son rôle.
3. Qu'est-ce que l'inflation ?
4. Quelles en sont les causes ? (en général et d'après le texte)
5. Que se passe-t-il lorsque les prix augmentent plus vite que les salaires ?
6. Quel est l'intérêt de la baisse du chômage sur l'inflation ? Justifiez votre réponse.

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 5</u> |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

RÉPONSES

1. Reprise de l'inflation en 2016
2. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Produit des statistiques et des enquêtes pour les décideurs économiques.
3. Hausse permanente et générale du niveau moyen des prix à la consommation.
4. Par les coûts/inflation par la demande. Dans le texte, causé notamment par la hausse du prix du pétrole.
5. Le pouvoir d'achat baisse.
6. Les ménages vont moins épargner (épargne de précaution) et donc, relancer la consommation.

| | |
|--|--------------------------|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 6</u> |
| Session : Juillet 2017 | |
| Durée de l'épreuve : 15 minutes | |

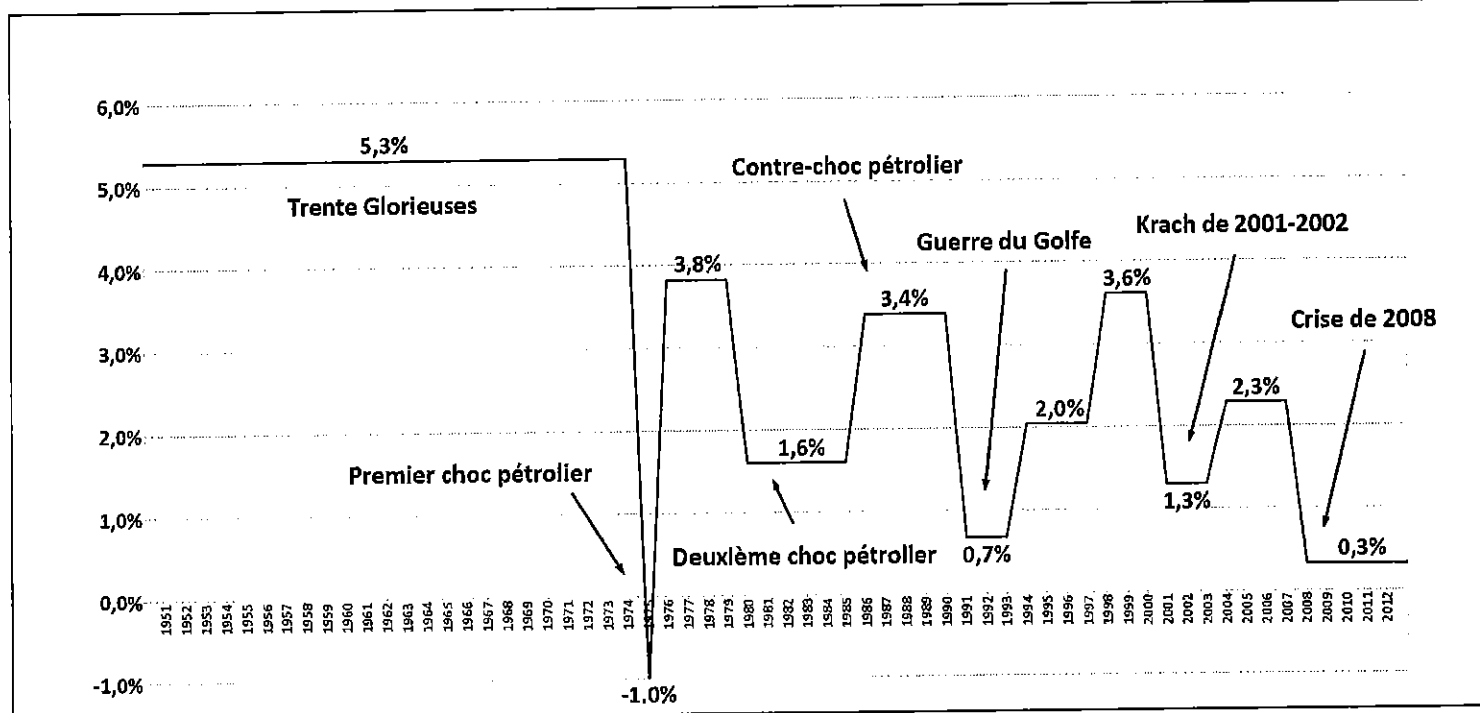
Au quatrième trimestre 2016, **le produit intérieur brut (PIB)** en volume de la France est en hausse de 0,4% sur trois mois, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il augmente de 1,1% sur un an.

Dans le détail, la formation brute de capital fixe (FBCF), autrement dit l'investissement, a augmenté de 0,8%, après avoir **progressé de 0,3% au troisième trimestre 2016**. Les **dépenses de consommation des ménages** redémarrent avec +0,6% après +0,1% au trimestre précédent.

Le commerce extérieur a cette fois-ci pesé positivement sur l'évolution du PIB, avec une hausse de 0,1 point sur trois mois (-0,7 point au trimestre précédent). L'investissement en services marchands (+0,8% après +1,4%) et en construction décélère (+0,3% après +0,9%), eux, ralentissent sur trois mois.

Source : INSEE

Evolution du PIB français en volume de 1950 à 2012



Source : INSEE

A partir des documents et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Dégagez les idées principales du document.
2. Expliquez les termes soulignés dans le document.
- 3.. Quel est l'objectif du PIB ?
4. Quel est l'agent économique à l'origine de la création de PIB dans un pays ?
5. Que permet de mesurer la variation du PIB d'une année sur l'autre ? Que signifie une augmentation du PIB et à l'inverse une diminution ?
6. D'après vous, le PIB est-il le seul indicateur utilisé pour mesurer le niveau de développement d'un pays ? Justifiez votre réponse.

Corrigé du sujet N°6

1. Définition du mot PIB (Produit intérieur brut)

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur économique qui permet de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays. Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire

La consommation des ménages :

La consommation effective des **ménages** inclut tous les biens et les services acquis par les **ménages** résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part.

Le commerce extérieur : **Le commerce extérieur** est formé des échanges de produits entre un pays et les autres. Les produits qui « entrent » sont les importations ; les produits qui « sortent » sont les exportations. On comptabilise la valeur des entrées (les achats) et des sorties (les ventes) dans la balance commerciale.

2. Le PIB a pour objectif de quantifier la production de richesse réalisée par un pays sur une période donnée, généralement un an ou un trimestre, grâce aux agents économiques résidant dans le pays concerné. Il s'agit donc d'un indicateur qui reflète l'activité économique interne d'un pays.
3. Les agents économiques à l'origine du PIB sont les entreprises résidant sur le territoire
Le PIB, c'est la richesse créée par les activités de production.
4. La variation du PIB d'une année sur l'autre permet de mesurer le taux de croissance économique d'un pays. Une augmentation du PIB signifie qu'un pays connaît une croissance économique. A l'inverse, une diminution du PIB est une décroissance.

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 7</u> |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Le recours abusif aux CDD s'est multiplié depuis 1990

Le gouvernement a renoncé à déposer un **amendement** sur **la surtaxation des CDD** dans le projet de loi travail et renvoie la question aux partenaires sociaux.

L'idée de moduler les cotisations patronales à l'Unedic, autrement dit de les alourdir, en fonction de l'intensité du recours aux CDD est ancienne et défendue par les syndicats. Le gouvernement l'a mise en pratique sans succès en 2013 et il a, un temps, envisagé de présenter un amendement à ce sujet dans le projet de loi travail avant d'y renoncer pour ne pas s'aliéner le patronat

Reste cette question majeure : comment faire pour lutter contre la précarité, dont les jeunes peu ou pas diplômés sont les premières victimes ? Et comment inciter les entreprises à embaucher en contrat à durée indéterminée (CDI) dans un pays où les recrutements en CDD représentent désormais 87 % des embauches ? « *La législation en matière de CDD et d'intérim est très peu respectée en France, constate un ancien inspecteur du travail. Il y a une explosion des CDD alors que depuis la dernière loi sur ce sujet, de 1990, il n'y a pas eu d'assouplissement, hormis la loi Rebsamen du 17 août 2015 sur le dialogue social, qui a **autorisé deux renouvellements au lieu d'un seul.*** »

Pour quelles raisons ce dispositif a-t-il mal fonctionné ? « *Dans la mesure où nous avons exonéré de taxation les CDD de remplacement et pour les travaux saisonniers, nous pensons que les patrons ont détourné le dispositif en qualifiant de CDD de remplacement la plupart de leurs CDD pour ne pas être taxés* », estime Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT. Cette fraude est un exercice facile « *puisque l'Urssaf ne vérifie pas les motifs de recours aux CDD* », précise M^{me} Descacq, dont le syndicat a élaboré un nouveau projet.

Dans l'hôtellerie-restauration, les abus du recours au CDD d'usage pour des « extras » ne sont pas rares. Mounir, la cinquantaine, a travaillé chez un traiteur parisien de renom, en tant que maître d'hôtel « extra », durant douze ans, jusqu'à « *200 heures, voire 300 heures, par mois, selon un contrat tacite à la journée. On avait tous les devoirs d'un CDI, être à l'heure, disponible à tout instant... Mais on n'avait pas les avantages du CDI : mutuelle, intéressement...* ». C'est après avoir posé une question sur sa situation à la direction qu'il a été écarté. Mounir a pu faire requalifier son contrat en CDI. La société a perdu en appel. « *Mais je traîne encore ce fardeau car dans ce petit milieu des grands traiteurs, tout se sait.* »

A partir du document et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les idées principales du document ?
2. Expliquez les phrases soulignées.
3. A partir de quels critères une entreprise peut-elle avoir recours aux CDD ?
4. Comment les entreprises ont-elles détournées la surtaxation des CDD ?
5. Que pensez-vous de cette pratique ? Justifiez votre réponse.

1. L'idée principale du document est ; le recours abusif aux CDD qui n'en finit pas d'augmenter

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit

Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée

On constate pourtant une recrudescence des CDD sur le marché du travail. Le CDD représente 87 % des contrats signés en 2015. Pourtant le gouvernement en 2013 avait essayé de surtaxer les entreprises qui font trop appel aux CDD. *Mais* Dans la mesure où il avait exonéré de taxation les CDD de remplacement et pour les travaux saisonniers, les responsables ont détourné le dispositif en qualifiant de CDD de remplacement la plupart de leurs CDD pour ne pas être taxés ».

2. Définition

Amendement : L'article 44, alinéa premier, de la Constitution de 1958, dispose que « les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit d'amendement », c'est-à-dire le droit de proposer des modifications à un texte (projet ou proposition de loi ou de résolution) dont est saisie une assemblée.

Surtaxation des CDD : l'idée c'est de moduler les cotisations patronales à l'Unedic, autrement dit de les alourdir, en fonction de l'intensité du recours aux CDD.

"Autorisé **deux renouvellements au lieu d'un seul**" : la loi Rebsamen autorise depuis 2015 les entreprises à renouveler deux fois le CDD d'un salarié. Il pourra donc signer trois CDD

1. Remplacement d'un salarié absent

- **Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise**
- **Emplois à caractère saisonnier**
- **Contrats à durée déterminée « d'usage »**
- **Remplacement d'un salarié passé provisoirement à temps partiel (congé parental d'éducation, temps partiel pour création ou reprise d'entreprise...)**
- **Attente de la prise de fonction d'un nouveau salarié**

4. Cette pratique est illégale toutefois il est très difficile de la sanctionner car les entreprises utilisant les exceptions à la loi encadrant les CDD et notamment le recours aux CDD de remplacement non taxés.

En requalifiant l'ensemble de leurs contrats en CDD de remplacement pour être exonérés de taxe.

5.(piste pour les interrogateurs) - *Les conséquences c'est que le salarié n'a pas accès à l'ensemble des avantages qu'un salarié en CDI a droit par contre il doit respecter le même cadre de travail que les autres salariés et surtout il a les mêmes obligations*

SUIJET

LE DIAGNOSTIC



CHRISTIAN PARISOT
 Chef économiste chez Aurel BCG

**Le retour de l'inflation
 n'est pas une bonne
 nouvelle pour l'économie"**

Selon cet expert, la hausse des prix, tirée par les cours du pétrole, va peser sur la consommation et l'investissement.

CAPITAL : En décembre, l'indice des prix a grimpé de 0,6%*, après deux ans de quasi-stagnation. Assiste-t-on au retour tant attendu de l'inflation ?

CHRISTIAN PARISOT : Oui, c'est certain. Il y a eu une forte accélération de la hausse des prix. Mais cela ne concerne pas tous les produits. L'inflation constatée vient surtout de l'augmentation des tarifs de l'énergie, liée au rebond des cours du pétrole, et un peu de celle des aliments. Les ménages vont donc fortement la ressentir, car l'essence et la nourriture font partie des achats quotidiens. Mais si l'on retire ces deux éléments très volatils, les prix des autres produits ne grimpent pas vraiment. Malgré cela, l'inflation devrait durablement s'installer dans le paysage cette année, sauf en cas d'énorme krach pétrolier, au demeurant très peu probable. La baisse de l'euro risque aussi de jouer en augmentant mécaniquement le prix des produits importés.

L'an dernier, tout le monde redoutait que l'on entre dans une spirale déflationniste. Ce retournement est-il une excellente nouvelle ?

Paradoxalement, non ! Cela pourrait l'être si cette inflation était provoquée par une hausse de l'activité économique - donc par une augmentation des salaires et des coûts de production. Mais pour l'instant, ce n'est absolument pas le cas. Il s'agit d'une inflation importée et donc négative pour les ménages, car leurs salaires ont peu de chances d'être ajustés à la hausse. Elle va d'autant plus peser sur leur consommation que l'élasticité-prix des produits concernés est faible : on ne met pas moins d'essence dans sa voiture quand le litre de sans-plomb grimpe, on renonce plutôt à d'autres achats. Pour les entreprises, c'est aussi une mauvaise affaire. Avec un pétrole plus cher, leurs coûts de production, de transport et de distribution vont déraiser. Or, compte tenu de la faiblesse de la croissance et de la consommation, elles ne pourront pas répercuter cette hausse sur leurs prix sans risquer d'y laisser des plumes. Du coup, beaucoup d'entre elles vont voir leurs profits se réduire, ce qui pèsera sur l'investissement.

(...) source : CAPITAL - février 2017

Propos recueillis par Philippine ROBERT

* En glissement annuel

| | |
|--|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : Sujet N° 8 | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Travail à faire

A l'aide du document ci-dessus, de vos connaissances et compétences, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité.

- 1- Quelles sont les idées principales du texte en lien avec l'inflation ?
- 2- Qu'est-ce que l'inflation ? et comment est-elle mesurée ?
- 3- Comment les ménages vont-ils ressentir l'inflation constatée ?
- 4- Qu'est-ce que l'élasticité de la demande par rapport à son prix ?
- 5- Pourquoi le retour de l'inflation n'est pas une bonne nouvelle pour l'économie ? Justifiez votre réponse.

| | | |
|--------------------------------------|--------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 8</u> | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Corrigé

A l'aide du document ci-dessus, de vos connaissances et compétences, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité.

- 1- Quelles sont les idées principales du texte en lien avec l'inflation ?
 - Augmentation en décembre 2016 de l'indice des prix de 0.6%
 - Est-ce le retour de l'inflation ?
 - Hausse des prix mais pas de tous les produits (augmentation des tarifs de l'énergie (rebond des cours du pétrole) ; augmentation légère des aliments.) Diminution de la consommation des ménages pour les autres achats.
 - Augmentation des coûts de revient des entreprises qui ne seront pas compensées par une augmentation des prix de vente, ce qui risque de diminuer les profits et les investissements.
 - Le retour de l'inflation n'est pas une bonne nouvelle pour les ménages et les entreprises.
 -

- 2- Qu'est-ce que l'inflation ? et comment est-elle mesurée ?
 Pour qu'il y ait inflation, trois conditions doivent être remplies : qu'il y ait hausse des prix, que cette hausse soit générale, que cette hausse soit durable. C'est l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE qui permet de mesurer le niveau général des prix.

- 3- Comment les ménages vont-ils ressentir l'inflation constatée ?
 Les ménages vont fortement ressentir l'inflation constatée car l'essence et la nourriture font partie des achats quotidiens. L'inflation entraîne la perte du pouvoir d'achat.

- 4- Qu'est-ce que l'élasticité de la demande par rapport à son prix ?
 En économie, on calcule l'élasticité de la demande d'un bien par rapport à son prix (appelée également élasticité-prix de la demande) afin de **mesurer la sensibilité de la demande aux variations du prix**. Il s'agit donc de mesurer quelle est l'ampleur d'une variation de la demande consécutive à une variation du prix.
 « On ne met pas moins d'essence dans la voiture quand le litre de sans-plomb grimpe, on renonce plutôt à d'autres achats. »

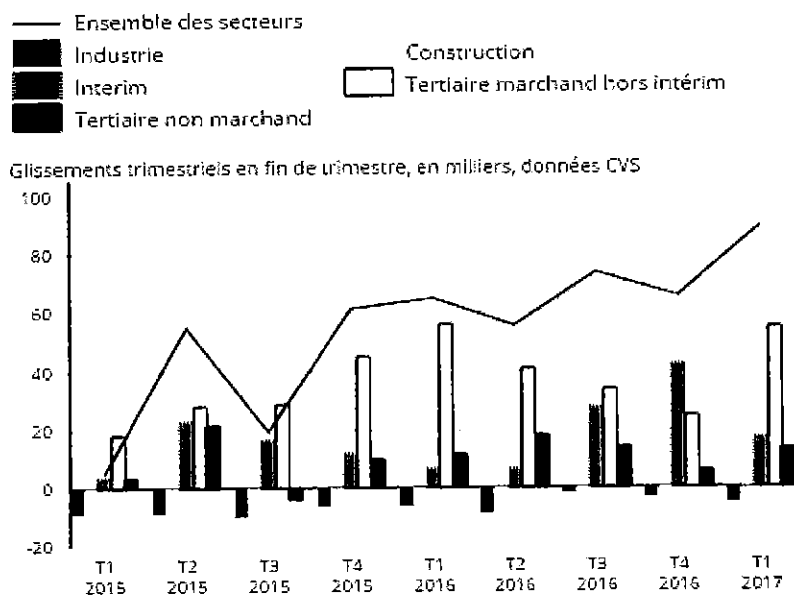
- 5- Pourquoi le retour de l'inflation n'est pas une bonne nouvelle pour l'économie ?
 Justifiez votre réponse.
 « Avec un pétrole plus cher, les coûts de production, de transport et de distribution vont déraiser et augmenter. Compte tenu de la faiblesse de la croissance et de la consommation, les entreprises ne pourront pas répercuter cette hausse sur leurs prix. Les entreprises vont voir leurs profits se réduire ce qui pèsera sur les investissements. »

SUJET

Au premier trimestre 2017, les créations nettes d'emploi salarié augmentent de nouveau solidement : elles atteignent 89 700, soit +0,4 %, après +0,3 % au trimestre précédent. L'emploi salarié augmente de 80 300 dans le privé et de 9 500 dans la fonction publique. Sur un an, l'emploi salarié est en hausse de 284 100 (soit +1,2 %). Il s'accroît de 255 400 dans le privé et de 28 700 dans la fonction publique.

L'emploi salarié augmente de nouveau solidement au premier trimestre 2017 (graphique en milliers de créations nettes d'emplois).

Emploi salarié



- CVS = correction de variation saisonnières
- T1 = 1^{er} trimestre 2015

Source : publication trimestrielle 1^{er} trimestre 2017- Insee.fr

Questions :

1. Restituez les principales idées du graphique.
2. Citez des métiers exercés dans la fonction publique ?
3. Définissez le terme « demandeur d'emploi » ?
4. Pour quelles raisons le secteur de l'intérim est créateur d'emploi ?
5. Quel est l'intérêt d'une augmentation de l'emploi salarié pour votre nation ? justifiez votre réponse ?

| | | |
|---|--------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> | <u>Sujet N° 9</u> | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

1. Restituez les principales idées du graphique.

Le graphique montre l'évolution de la création d'emploi salarié entre le 1^{er} trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2017 pour les secteurs de l'industrie, l'intérim, la construction le tertiaire marchand et non marchand.

Malgré un recul dans la création d'emploi au 3eme trimestre 2015. Pour l'ensemble des secteurs on passe d'environ 5 000 emplois au premier trimestre 2015 à 90 000 au premier trimestre 2017.

Le secteur de l'industrie continue de détruire des emplois au profit des autres secteurs et principalement du tertiaire marchand hors intérim.

La construction recommence à créer des emplois au premier trimestre 2017.

2. Citez des métiers exercés dans la fonction publique ?

Liste non exhaustive. Accepter toutes réponses cohérentes.

- Gendarme, policier, gardien de la paix, policier municipal, surveillant pénitentiaire, sapeurs pompiers de Paris,
- Educateur animateur sportif,
- Agent hospitalier, infirmier, aide soignant
- Professeurs des écoles, professeurs des collèges et lycées,
- Officier d'état civil, secrétaire de Mairie.

Source : <https://carriere-publiques.com>

3. Définissez le terme « demandeur d'emploi »?

Le demandeur d'emploi au sens du B.I.T. (bureau international du travail) est une personne qui répond à trois critères :

- Il n'a pas travaillé, au moins une heure, durant la semaine de référence.
- Il est disponible pour travailler dans les deux semaines à suivre.
- Il a entrepris des démarches actives dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

4. Pour quelles raisons le secteur de l'intérim est créateur d'emplois ?

Dans le cas de l'augmentation de la consommation, les entrepreneurs décalent dans le temps la création de contrat à durée indéterminée afin de s'assurer que la tendance de croissance économique soit pérenne. Ils préfèrent recourir à des contrats d'intérim (emploi temporaire) pour absorber l'augmentation de leur production avant de faire le choix de transformer ces contrats en C.D.I.

5. Quel est l'intérêt d'une augmentation de l'emploi salarié pour votre nation ? justifiez votre réponse ?

Entretien

"Les 35 heures ont accru le sentiment de bien-être"

Anthony Lepinteur Doctorant à la Paris School of Economics

Le doctorant Anthony Lepinteur explique l'importance de la prise en compte des conditions de travail dans le cadre de la mise en place de la RTT.

Doctorant à la Paris School of Economics, Anthony Lepinteur a étudié l'impact des politiques de réduction du temps de travail (RTT) sur le bien-être des travailleurs. A partir de l'enquête d'Eurostat "Panel communautaire des ménages"¹, dont les chiffres ne sont pas publics, il a construit un ensemble de données détaillant l'influence des 35 heures sur le sentiment de bien-être au travail.

Quel a été l'impact de la RTT en France sur le bien-être au travail ?

Le constat de mon travail est que le passage aux 35 heures a globalement contribué à une hausse du sentiment de bien-être au travail. Le degré de satisfaction au travail a connu une hausse de 0,1 point sur une échelle de 1 à 6. Une telle progression est équivalente à l'effet produit par une promotion ou une augmentation de salaire de l'ordre de 20 %.

Quelles sont les différences selon les catégories de travailleurs ?

Il y a une vraie hétérogénéité parmi les résultats. Ce sont globalement les hommes et les travailleurs du secteur de l'industrie [par opposition aux services, NDLR] qui ont enregistré les plus fortes augmentations du sentiment de bien-être au travail. Contrairement aux idées reçues, cette hétérogénéité ne s'explique pas par une réduction du temps de travail plus importante pour les uns que pour les autres, ou par des salaires plus favorables, mais par l'évolution des conditions de travail, ou du moins de leur perception.

Ainsi, pour qu'une politique de RTT ait une influence positive sur le bien-être des salariés, la prise en compte des conditions de travail dans la négociation constitue une condition *sine qua non*. A titre d'exemple, la réduction du temps de travail en Corée du Sud dans les années 2000 n'a eu aucun impact sur le bien-être, faute d'action explicite sur l'organisation de la production et de la vie dans l'entreprise. Elle s'est à l'inverse traduite par une intensification des rythmes et une augmentation du stress, comme l'ont montré les travaux de Robert Rudolf.

Quels sont les instruments pour améliorer les conditions de travail ?

Les données que j'ai rassemblées montrent une véritable dichotomie entre les salariés des entreprises de plus de 50 salariés et celles entre 20 et 50 salariés. L'effet des 35 heures sur le degré de bien-être au travail est deux fois plus important au sein des premières. Ce qui distingue ces deux catégories d'entreprises est la présence d'un comité d'entreprise et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), autrement dit d'acteurs qui se sont mobilisés dans la négociation de la mise en place de la RTT.

¹. Le "Panel communautaire des ménages" est une étude d'Eurostat, réalisée entre 1994 et 2001 sur 14 pays. Ces données ne sont pas publiques. L'étude d'Anthony Lepinteur est consultable sur <https://lc.cx/Jejv>

Propos recueillis par Justin Delepine

Source : *Alternatives économiques* 01/04/2017

Travail à faire

1. Quelles sont les idées principales du texte ?
2. Définissez le sigle « R.T.T. » ?
3. Définissez la durée légale de travail et les heures supplémentaires ?
4. Quelles sont les conditions de réussite du passage aux 35 heures ?
5. Pensez-vous que le bien-être au travail contribue à l'efficacité et à la productivité des salariés ? justifiez votre réponse.

| | |
|---|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : | <u>Sujet N° 10</u> |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Corrigé

1. Quelles sont les idées principales du texte ?

- Les 35 heures ont accru le sentiment de bien-être des salariés au travail.
- L'effet des 35 heures est comparable à une augmentation de salaire de 20 %
- Ce sont les hommes et les travailleurs du secteur de l'industrie qui ont enregistré les plus fortes augmentations du sentiment de bien-être au travail.
- Cela s'est traduit par une évolution des conditions de travail.
- L'impact sur le degré de bien-être au travail des 35 heures est deux fois plus important au sein des entreprises de + de 50 salariés en raison d'un C.H.S.C.T. ce qui implique une mobilisation des salariés dans la négociation de la mise en place des R.T.T.

2. Définissez le sigle « R.T.T. » ?

Les R.T.T. : Réductions du temps de travail sont les périodes accordées aux salariés pour adapter la durée hebdomadaire de travail à la réglementation sur les 35 heures.

3. Définissez la durée légale de travail et les heures supplémentaires ?

Durée légale du travail : C'est la période de temps de travail hebdomadaire en France. Elle est égale à 35 heures.

Les heures supplémentaires sont la durée de travail effectuée au-delà de la durée légale. Ces heures sont pondérées à 25 % pour les 8 premières heures et 50 % pour les autres jusqu'à un maximum de 48 heures.

4. Quelles sont les conditions de réussite du passage aux 35 heures ?

- a. Que les salariés soient impliqués dans les négociations,
- b. Que les conditions de travail soient prises en compte et qu'il ne s'agisse pas d'intensification de rythme de travail (exemple de la Corée du sud)
- c. Que l'entreprise possède un Comité d'entreprise et un Comité d'Hygiène et de Sécurité des conditions de travail.

5. Pensez-vous que le bien-être au travail contribue à l'efficacité et à la productivité des salariés ? justifiez votre réponse.

| | |
|---|--|
| <p>ACADEMIE DE POITIERS</p> <p>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE</p> <p><u>Epreuve de contrôle</u> : Sujet N° 11</p> | <p>Session : Juillet 2017</p> <p>Durée de l'épreuve : 15 minutes</p> |
|---|--|

Emploi : peut-on être licencié pour fautes d'orthographe ?

SUD OUEST ÉCO le 15/06/2017 par Cécile Jandau.

Les fautes d'orthographe peuvent-elles constituer un motif de licenciement ? Plusieurs salariés ont été licenciés pour "faute grave" ces derniers mois. En cause ? Leur orthographe. Explications

La chasse aux fautes d'orthographe

"Le Courrier Picard" relate le cas d'un salarié d'une petite entreprise de communication de Saint-Quentin, licencié en 2015 pour "faute grave". Ou plus précisément, pour les nombreuses fautes d'orthographe dont il truffait les supports de communication de son entreprise. Si le salarié ne dément aucunement ses fautes, son avocat évoque un "harcèlement quotidien" de la part des employeurs, et réclame 20 000 euros de dommages et intérêts.

La même année, les caméras d'"Envoyé Spécial" avaient suivi **Lucie, une caissière de supermarché** qui s'était elle aussi fait licencier pour ses fautes d'orthographe. **Après un accident du travail et deux ans d'arrêt, elle n'était plus en mesure d'exercer son emploi.** Comme prévu dans la loi, son employeur lui avait alors proposé un reclassement.

Problème : pour ce nouveau poste, Lucie a dû se soumettre à un test d'orthographe. L'employeur avait décidé de la remercier après avoir comptabilisé 19 fautes.

Dans certains cas, il s'agit d'un prétexte pour se débarrasser d'un salarié gênant. "Ce que les juges demandent avant toute chose à l'employeur, c'est de présenter un récit crédible du motif de licenciement", explique Nathalie Boisson Zyskind, juriste spécialisée dans le droit du travail.

La justice se prononce toujours au cas par cas

Selon elle, ce motif de licenciement est difficilement recevable, sauf si des exigences en matière d'orthographe sont stipulées dès le départ dans la fiche de poste. "Si un employeur fait évoluer le poste de son employé, il a l'obligation de lui fournir les formations nécessaires pour l'adaptation à son nouveau travail", explique Nathalie Boisson Zyskind. Si même après avoir fourni les efforts nécessaires pour que le salarié puisse s'adapter à ses nouvelles missions, l'orthographe pose un problème majeur et porte préjudice à l'entreprise, un licenciement pour "faute" pourra être prononcé. "La justice se prononce toujours au cas par cas, et des éléments de preuve solides devront être apportés dans tous les cas", conclut Nathalie Boisson Zyskind.

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées. Vous n'hésitez pas à illustrer vos réponses en utilisant l'actualité.

- 1- Dégagez les idées principales du document.
- 2- Définissez « le conseil des prud'hommes ».
- 3- Quel est le type de licenciement évoqué dans ce document ?
- 4- Le motif de licenciement évoqué dans le texte peut-il être accepté par les juges ?
- 5- Citez deux autres formes de rupture du contrat de travail.
- 6- Que pensez-vous de cette situation ? justifiez votre réponse

| | |
|--|--|
| <p>ACADEMIE DE POITIERS</p> <p>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE</p> <p><u>Epreuve de contrôle :</u> Sujet N° 11</p> | <p>Session : Juillet 2017</p> <p>Durée de l'épreuve : 15 minutes</p> |
|--|--|

CORRIGE

- 1- Dégagez les idées principales du document.
Plusieurs cas de salariés qui ont été licenciés par leur employeur parce qu'ils faisaient des fautes d'orthographe.

- 2- Définissez « le conseil des prud'hommes ».
Tribunal composé de représentants d'employeurs et de salariés compétent pour se prononcer dans le cas de litiges entre les salariés et les employeurs

- 3- Quel est le type de licenciement évoqué dans ce document ?
Il s'agit du licenciement pour faute personnelle du salarié.

- 4- Le motif de licenciement évoqué dans le texte peut-il être accepté par les juges ?
Il peut être accepté à condition que l'employeur apporte suffisamment de preuves mettant en avant que les lacunes en orthographe du salarié portent réellement préjudice à l'entreprise. Dans le cas contraire ce licenciement sera considéré comme abusif.

- 5- Citez deux autres formes de rupture du contrat de travail.
La rupture conventionnelle et la démission.

- 6- Que pensez-vous de cette situation ? justifiez votre réponse

Pistes de réflexion :

Pour :

Dans beaucoup de métiers, la maîtrise de l'orthographe est une compétence indispensable

Son non-respect peut nuire à l'image de l'entreprise.

Contre :

Tous les métiers ne nécessitent pas cette compétence au quotidien.

Lorsque cette compétence n'est pas acquise et qu'elle s'avère nécessaire, une formation peut être envisagée. Il n'y a pas lieu de licencier la personne

| | | |
|--------------------------------------|--------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | Session : Juillet 2017 |
| Epreuve de contrôle : | Sujet N° 12 | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Legal'Easy 22 déc. 2016

1. Les licenciements économiques chez Michelin.

En 2013, le groupe Michelin avait mis en place un plan de restructuration qui avait pour conséquence la **suppression de 720 postes et 168 licenciements économiques**. Ainsi, 57 salariés d'une usine Michelin **contestaient devant le Conseil des Prud'hommes** leur licenciement pour motif économique. Les Prud'hommes ont donné raison aux salariés, en énonçant que **le secteur d'activité d'un groupe de dimension mondiale ne doit pas être cantonné au secteur européen et que les informations limitées à ce secteur rendent le licenciement sans cause réelle et sérieuse**. Le groupe Michelin devra donc verser des indemnités individuelles aux salariés.

2. La société GAD SAS et le rappel de l'obligation de reclassement.

Dix salariés avaient été licenciés pour motif économique. Ils saisirent alors la justice pour dénoncer le **non-respect de l'obligation de reclassement** par leur employeur. Dans le cadre d'un licenciement économique, l'employeur doit prendre **toutes les mesures nécessaires qui pourraient empêcher ou retarder le licenciement du ou des salariés en question**. L'employeur est alors obligé de faire tout son possible pour reclasser le salarié, de manière **personnelle, claire ; précise et écrite**. Le tribunal a rappelé dans sa décision que cette obligation n'était **pas une obligation de résultat mais une obligation de moyen**. Par conséquent, le fait que les salariés n'aient pas été reclassés ne peut être considéré comme **une faute de l'employeur**, si il a fait tout son possible pour leur proposer d'autres postes. Les offres faites dans le cadre d'un licenciement économique doivent alors être **équivalentes aux emplois occupés précédemment**.

A partir du document et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- 1) Dégager les idées principales du document
- 2) Qu'est- ce qu'un licenciement économique ?
- 3) Quel est le rôle du conseil des prud'hommes dans ces 2 affaires ?
- 4) Expliquer ce qu'est l'obligation de reclassement et son intérêt.
- 5) Que pensez-vous des décisions prises par le conseil des prud'hommes ? Justifiez votre réponse.

| | |
|--------------------------------------|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| Epreuve de contrôle : | Sujet N° 12 |
| | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Corrigé

Partie 3 les relations sociales dans l'entreprise
thème 3 2 le déroulement de la carrière

1) Dégager les idées principales du document

2 sociétés (Michelin et GAD SAS) ont mis en place un plan de licenciement économique. Dans les 2 cas, les salariés ont contesté devant le conseil des prud'hommes.

Le conseil des prud'hommes a donné raison aux salariés de Michelin mais n'a pas donné raison aux salariés de GAD.

2) Qu'est-ce qu'un licenciement économique ?

Rupture d'un contrat de travail à l'initiative de l'employeur pour difficultés économiques ou mutations technologiques.

3) Quel est le rôle du conseil des prud'hommes dans ces 2 affaires ?

Ce tribunal est compétent dans le cadre des conflits du travail entre employeurs et salariés. Il va donc vérifier si le motif de licenciement est bien justifié et si la procédure est respectée.

4) Expliquer ce qu'est l'obligation de reclassement et son intérêt.

En cas de licenciement économique, l'employeur doit tout faire pour reclasser le salarié, de manière personnelle, claire, précise et écrite.

Il doit faire tout son possible pour lui proposer un nouvel emploi.

L'obligation de reclassement par l'employeur permet au salarié d'avoir un accompagnement intéressant pour retrouver un emploi mais n'assure pas le résultat ...

5) Que pensez-vous des décisions prises par le conseil des prud'hommes ? justifier votre réponse

Pistes de réflexion :

Le conseil des prud'hommes intervient pour protéger le salarié et lui permettre de se défendre face à son employeur.

Dans le premier cas (Michelin) il donne raison aux salariés en exigeant de l'employeur le versement d'une indemnité individuelle car le licenciement économique n'est pas justifié.

| | |
|---|--|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle :</u> <u>Sujet N° 12</u> | Durée de l'épreuve : 15 minutes |

Le salarié est néanmoins licencié et l'indemnité ne compense pas la perte d'un emploi ...
Dans le deuxième cas, il ne donne pas raison aux salariés ...

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| ACADEMIE DE POITIERS | | Session : Juillet 2017 |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | |
| <u>Epreuve de contrôle</u> | <u>Sujet N°13</u> | Durée de l'épreuve : 15 mn |

SNCF: les syndicats déclenchent l'alarme sociale

Les organisations syndicales représentatives à la SNCF ont décidé de déposer une alarme sociale, après un premier trimestre 2017 jalonné d'un « nombre exceptionnel de drames », accidents ou suicides. Cette « demande de concertation immédiate » fait suite au CHSCT qui s'est tenu jeudi.

Les syndicats de cheminots vont déposer une alarme sociale à la SNCF. Insatisfaits à l'issue d'une « table ronde » qu'ils appelaient de leurs vœux depuis des mois et qui s'est tenue jeudi avec la direction, ils passent à l'étape suivante avec une « demande de concertation immédiate », dernière phase avant un éventuel préavis de grève.

Les quatre organisations syndicales représentatives (CGT, Unsa, CFDT et SUD Rail) pointaient déjà le « nombre exceptionnel de drames », accidents graves du travail ou suicides, enregistrés au premier trimestre 2017, mi-avril. En cause, dans la plupart des cas, selon le syndicat: « l'organisation de la production, les moyens humains et matériels, les objectifs irrationnels et donc souvent inatteignables, une ambiance favorisant la répression et les pressions managériales ». Convoquées jeudi dans le cadre du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour discuter des façons d'améliorer la prévention des risques psychosociaux dans le groupe public ferroviaire, elles ont constaté « l'absence de réponses concrètes et complètes » de la direction « face à la dégradation rapide et inquiétante des conditions de vie et de travail des cheminots ».

Que propose la SNCF?

La SNCF, qui souhaitait aborder la question avec « humilité » et « volontarisme » jeudi, a répété ne pas constater d'aggravation par rapport aux années précédentes et se situer dans la moyenne d'autres entreprises de taille comparable. Elle refuse de communiquer sur le nombre de suicides en lien avec le travail, et assure dans le même temps ne pas constater de hausse de ces derniers. Néanmoins, elle propose de compléter le dispositif de soutien et de prévention existant (réseau de médecins, assistance 24h/24 par des psychologues, etc.). La SNCF s'engage également à améliorer l'accompagnement des changements en réalisant pour chaque projet de transformation une « étude d'impact ». Elle promet enfin de mieux former les managers à la détection des « situations à risques », de sources concordantes.

Une procédure pour éviter les conflits

Insuffisant pour les syndicats. Le dispositif de « demande de concertation immédiate » leur permet d'obtenir de la direction la tenue d'une réunion, dans un délai de cinq jours. L'objectif est d'anticiper les conflits pour tenter d'éviter la grève ou, au moins, d'en réduire l'impact négatif.

La SNCF avait emboîté le pas de la RATP, première structure à mettre en place cette procédure après la grande grève de 1995. Signé en octobre 2004, l'accord relatif à l'amélioration du dialogue social et à la prévention des conflits dans l'entreprise, instituait le dispositif de « concertation immédiate », qui peut être déclenché par un groupe de syndicats comme par la direction, si elle détecte un sujet potentiellement conflictuel.

Source : <http://www.lefigaro.fr/social/2017/06/02/20011-20170602ARTFIG00193-sncf-les-syndicats-declenchent-l-alarme-sociale.php>

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées.

- 1- Dégagez les idées principales du document.
- 2- Définissez le terme « Les organisations syndicales ».
- 3- Quels sont les moyens d'action des syndicats ?
- 4- Expliquez le rôle du CHSCT dans la situation.
- 5- Que souhaitent les syndicats des cheminots? Justifiez votre réponse en citant leur objectif.
- 6- Quel est l'intérêt pour un syndicat de déclencher une alarme sociale ? Justifiez votre réponse?

1- Dégagez les idées principales du document.

- Les syndicats pointent du doigt le nombre exceptionnel de drames», accidents graves du travail ou suicides.
- Les causes : «l'organisation de la production, les moyens humains et matériels, les objectifs irrationnels et donc souvent inatteignables, une ambiance favorisant la répression et les pressions managériales».
- Afin de trouver une solution et de diagnostiquer le problème, une discussion dans le cadre du CHSCT est engagée pour discuter des façons d'améliorer la prévention des risques psychosociaux.
- La SNCF affirme ne pas constater d'aggravation par rapport aux années précédentes et se situer dans la moyenne d'autres entreprises de taille comparable. Cependant elle propose de compléter le dispositif de soutien et de prévention existant.

Les syndicats souhaitent la tenue d'une réunion, dans un délai de cinq jours. Objectif : Anticiper les conflits pour tenter d'éviter la grève ou, au moins, d'en réduire l'impact négatif.

2- Définissez le terme « Les organisations syndicales ».

Un syndicat est une association de personnes qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres (employés, ouvriers, cadres, patrons, professions libérales). Le syndicat cherche à faire aboutir des revendications en matière de salaires, de conditions de travail, de prestations sociales.

3- Quels sont les moyens d'action des syndicats ?

- La négociation : les syndicats peuvent négocier avec l'État ou les employeurs afin de défendre les droits et les intérêts de leurs adhérents
- La grève : le droit de grève, établi depuis la loi de 1864, demeure un mode d'action traditionnel des syndicats.
- La manifestation : la grève s'accompagne généralement d'une manifestation destinée à faire connaître à l'opinion les motivations du conflit.
- Au sein de l'entreprise, les syndicats disposent de divers moyens d'action tels que le droit de réunir les salariés, le droit à l'affichage de documents et de tracts syndicaux...

4- Expliquez le rôle du CHSCT dans cette situation.

Discuter des façons d'améliorer la prévention des risques psychosociaux dans le groupe public ferroviaire, elles ont constaté «l'absence de réponses concrètes et complètes» de la direction «face à la dégradation rapide et inquiétante des conditions de vie et de travail des cheminots».

5- Que souhaitent les syndicats des cheminots? Justifiez votre réponse en citant l'objectif.

Ils veulent que soit faite une demande de concertation immédiate. Cela permettrait d'obtenir de la direction la tenue d'une réunion, dans un délai de cinq jours. L'objectif est d'anticiper les conflits pour tenter d'éviter la grève ou, au moins, d'en réduire l'impact négatif.

6- Quel est l'intérêt pour un syndicat de déclencher une alarme sociale? Justifiez votre réponse?

Le syndicat met en place une procédure de « prévention partagée »
Ils signalent tout problème par écrit, puis discutent avec la direction et rédigent un constat d'accord ou de désaccord, avant d'en venir à la grève énoncée favorisant le dialogue

Médecine du travail: ce qui a changé le 1er janvier

La loi Travail a changé les règles en matière de visite médicale, opérant une distinction entre les salariés occupant des postes dits "à risque" et les autres. Explication commentée.

La réforme du système de fonctionnement des visites médicales des salariés, issue de la loi Travail, divise profondément les syndicats et a aussi suscité de vives protestations de la part des professionnels de la médecine du Travail. Mais elle est bien entrée en vigueur ce 1er janvier 2017. Le décret d'application a en effet été promulgué au Journal officiel le 29 décembre.

Fin de la visite médicale d'aptitude pour tous

Depuis le 1er janvier, seuls les travailleurs sur des postes à risques bénéficient d'une visite médicale d'embauche donnant lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude. Sont considérés comme des postes à risque ceux donnant lieu à une exposition à l'amiante, à un certain niveau de plomb, à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, à des agents biologiques, à du rayonnement ionisant, à un risque hyperbare ou à risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages. C'est le cas aussi des postes pour lesquels le code du travail impose un examen d'aptitude spécifique. L'employeur, après avis du CHSCT, peut aussi considérer que certains postes particuliers dans l'entreprise sont à risque.

Ces salariés devront passer une visite avec le médecin du travail avant leur prise de poste. Ce dernier qui leur remettra (ainsi qu'à leur employeur) un avis d'aptitude (ou d'inaptitude) qui sera transmis à l'employeur.

Ils devront repasser une visite d'aptitude au maximum deux ans après leur examen d'embauche. Enfin, la fréquence du suivi sera fixée par le médecin lui-même mais ne devra pas excéder quatre ans.

"Ils ne seront pas lésés par la réforme, détaille Eric Kozar, médecin du travail. Le suivi reste similaire à ce qui existe. D'ailleurs, il faut bien expliquer à tous les salariés qu'ils peuvent aller consulter le médecin du travail quand ils le souhaitent. C'est très important qu'ils n'oublient pas cela."

Une visite d'information et de prévention

Tous les autres salariés sont soumis à une simple visite d'information et de prévention. Elle doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai, et sans jamais dépasser les trois mois après l'arrivée du salarié dans l'entreprise.

Cette visite d'information et de prévention est réalisée par un professionnel de santé (un infirmier ou un interne, par exemple), mais plus forcément par le médecin. Le salarié est interrogé sur son état de santé et informé sur les risques éventuels liés à son poste. Si son état de santé le nécessite ou s'il le souhaite expressément, il peut à tout moment être orienté vers le médecin du travail. A l'issue de la visite, il reçoit une attestation.

Si le salarié a eu une visite dans les cinq ans qui précèdent son embauche, qu'il en fournit l'attestation et qu'il occupe un poste identique, il peut être dispensé de nouvelle rencontre avec un professionnel de santé. Au total, il ne devra pas se passer plus de cinq ans entre deux visites. Pour les travailleurs handicapés ou travaillant la nuit, ce délai est de trois ans.

Beaucoup de médecins du travail ont critiqué cette réforme craignant qu'une partie de la population salariée ne puisse plus de voir le médecin du travail et que certains salariés en proie à des risques psychosociaux ne passent ainsi entre les mailles du filet.

Source : http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/medecine-du-travail-ce-que-la-loi-travail-a-change_1864317.html

L'Express (3 janvier 2017) - Par Tiphaine Thuillier

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées.

- 1- Dégagez les idées principales du document.
- 2- Définissez le contrat de travail.
- 3- Quelles sont les obligations du contrat de travail en matière de visite médicale ?
- 4- Que pensez-vous de la fin de la visite médicale d'aptitude pour tous ? Justifiez votre réponse.
- 5- Quelles sont les modalités pour les employés qui ne sont pas jugés à haut risque ?
- 6- Pourquoi les syndicats et les médecins protestent sur cette réforme du système ?

1- Dégagez les idées principales du document.

- La loi Travail a changé les règles en matière de visite médicale, opérant une distinction entre les salariés occupant des postes dits "à risque" et les autres.
- Depuis le 1er janvier, seuls les travailleurs sur des postes à risques bénéficient d'une visite médicale d'embauche donnant lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude.
- Sont considérés comme des postes à risque ceux donnant lieu à une exposition à l'amiante, à un certain niveau de plomb, à des agents cancérigènes...
- Ces salariés devront passer une visite avec le médecin du travail avant leur prise de poste. Ce dernier leur remettra (ainsi qu'à leur employeur) un avis d'aptitude (ou d'inaptitude) qui sera transmis à l'employeur.
- Cependant les salariés peuvent aller consulter le médecin du travail quand ils le souhaitent.
- Tous les autres salariés sont soumis à une simple visite d'information et de prévention. Elle doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai, et sans jamais dépasser les trois mois après l'arrivée du salarié dans l'entreprise. Cette visite est une visite d'information et de prévention

2- Définissez le contrat de travail.

Il y a contrat de travail lorsqu'une personne physique accepte de travailler, en contrepartie d'une rémunération, sous la direction d'une autre personne physique ou morale.

Les trois critères de l'existence d'un contrat de travail sont :

- le lien de subordination ;
- la prestation de travail ;
- la rémunération.

3- Quelles sont les obligations du contrat de travail en matière de visite médicale ?

Le salarié à haut risque doit, quant à lui :

- passer une visite médicale avec un médecin du travail avant leur prise de poste
- repasser une visite d'aptitude au maximum 2 ans après leur examen d'embauche.
- Le suivi ne devra pas excéder 4 ans

Le salarié n'ayant pas un métier à haut risque :

- il n'y a plus qu'une visite d'information et de prévention. Cette visite individuelle n'est pas forcément pratiquée par le médecin du travail mais peut être assurée par un professionnel de la santé.
- Elle doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai, et sans jamais dépasser les trois mois après l'arrivée du salarié dans l'entreprise.

L'employeur doit être au courant de la visite médicale d'aptitude pour les salariés ayant des postes à haut risque

4- Que pensez-vous de la fin de la visite médicale d'aptitude pour tous ? Justifiez votre réponse

Seuls les métiers dits à haut risque feront l'objet d'une visite médicale d'aptitude. Cela permettra d'éviter toutes maladies liées aux risques d'un poste à risque.

L'objectif est d'éviter des situations telles que les maladies liées à l'amiante ou bien liées à l'utilisation de produits dangereux.

5- Quelles sont les modalités pour les employés qui ne sont pas jugés à haut risque?

La visite d'information et de prévention doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai, et sans jamais dépasser les trois mois après l'arrivée du salarié dans l'entreprise.

Le salarié est interrogé sur son état de santé et informé sur les risques éventuels liés à son poste. Si son état de santé le nécessite ou s'il le souhaite expressément, il peut à tout moment être orienté vers le médecin du travail. A l'issue de la visite, il reçoit une attestation.

6- Pourquoi les syndicats et les médecins protestent sur cette réforme du système ?

Ils estiment que la vérification de la santé des employés sera moins rigoureuse en craignant qu'une partie de la population salariée ne puisse plus de voir le médecin du travail et que certains salariés en proie à des risques psycho-sociaux ne passent ainsi entre les mailles du filet.

| | | |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| ACADEMIE DE POITIERS | | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> | <u>Sujet N° 15</u> | Durée de l'épreuve : 15 mn |

Zalando, Vente-privée, Amazon... 19 stars du e-commerce condamnées

2,4 millions d'euros. C'est l'amende infligée à 19 géants de la vente en ligne après une enquête de la répression des fraudes. Motif : elles ont pratiqué de fausses soldes entre fin 2015 et courant 2016. Une première.

Gare aux offres trop alléchantes sur Internet. Le Parisien révèle ce matin les résultats d'une enquête de la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Pendant plusieurs mois, cette dernière a traqué les arnaques aux fausses promotions sur Internet. Et a, pour la première fois, sanctionné.

Tours de passe-passe en série

19 entreprises d'e-commerce ont été prises la main dans le sac. Amazon, H & M, Vente-privée, Showroomprivé... Toutes ont été condamnées pour tromperie commerciale. Les tours de passe-passe sont nombreux pour leurrer l'internaute, explique le journal : réductions "incontournables", renouvelées en fait plus tard dans l'année, "soldes" au même prix de vente qu'avant lancement, prix de référence revu à la hausse pour afficher un taux de promotion plus intéressant...

"Nous avons proposé des transactions pénales dépassant 2,4 millions d'euros. 1,5 million a déjà été payé par Amazon, Zalando et le Comptoir des cotonniers, 490 000 € ont été refusées par H & M, GrosBill, Darel et Netquattro, mais la procédure continue," déclare au journal Vincent Designolle, directeur de cabinet de la DGCCRF.

"Pendant plusieurs mois, nous avons réalisé des relevés de prix sur quelques produits. En cas de doute, nous avons demandé des justificatifs ou fait des perquisitions. Et, en définitive, on peut dire que le système de fausses promotions est assez généralisé dans l'e-commerce", poursuit Vincent Designolle qui précise que les "contrôles" se poursuivent sur "ces sites et d'autres encore". D'autres entreprises telle Gérard Darel sont toujours dans le viseur de la DGCCRF.

"Les enquêtes de la DGCCRF se poursuivent en 2015 pour assurer aux consommateurs qu'une bonne affaire est toujours une bonne affaire" affirme Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce.

Amazon et Zalando ont mis en place des mesures pour vérifier les prix de référence. "Cela va dans le bon sens reconnaît la DGCCRF. À nous d'être vigilants." En cas de récidive, ces stars du Web pourraient devoir verser jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires.

Source : Ouest France, Julie CATEAU, le 23/02/2017

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées.

- 1- Dégagez les idées principales du document.
- 2- Déterminez sur quoi porte le litige.
- 3- Expliquez la partie de phrase : « elles ont pratiquées de fausses soldes »
- 4- Relevez sur quelles preuves se sont appuyées ces accusations.
- 5- Dégagez le rôle de la DGCCRF dans cette procédure.
- 6- Pourquoi est-il nécessaire d'encadrer l'acte de vente en période de soldes ou non de manière juridique ?

CORRIGE 15

1. Dégagez les idées principales du document.

- Amende de 2,4 millions d'euro appliquée à 19 entreprises du e-commerce pour arnaques aux fausses promotions
- Fraude révélée suite à une enquête de la DGCCRF
- Prise de mesures de la part d'Amazon et Zalando
- Jusqu'à 10 % du CA en cas de récidive.

2. Déterminez sur quoi porte le litige.

- Tromperie commerciale : annonce de promotions ou soldes alors que le prix promotionnel égal au prix de référence

3. Expliquez la partie de phrase : « elles ont pratiquées de fausses soldes ».

- Non respect de la réglementation sur les soldes
- Hausse du prix de référence
- Pas de baisse de prix

4. Relevez sur quelles preuves se sont appuyées ces accusations.

- Relevés de prix de la DGCCRF
- Perquisitions
- Demande de justificatifs

5. Dégagez le rôle de la DGCCRF dans cette procédure.

- Garantir le fonctionnement équilibré du marché
- Veiller sur les prix
- Rechercher et constater les infractions
- Vérifier la bonne application des règles de publicité des prix

6. Pourquoi est-il nécessaire d'encadrer l'acte de vente (en période de soldes ou non) de manière juridique ?

- Protéger le consommateur
- Etablir un équilibre entre les vendeurs et les acheteurs
- Prévenir contre les pratiques déloyales

| | |
|---|-------------------------------|
| ACADEMIE DE POITIERS | |
| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE | Session : Juillet 2017 |
| <u>Epreuve de contrôle</u> : <u>Sujet N° 16</u> | Durée de l'épreuve : 15 mn |

Monoprix à nouveau condamné pour travail de nuit illégal

Monop' et Monoprix (groupe Casino) ont été récemment à nouveau condamnés pour mise en place illégale du travail de nuit, pour avoir fait travailler des salariés dans des magasins parisiens après 21H00 en 2014, a annoncé la CGT.

La cour d'appel de Paris a confirmé le 16 mai la condamnation des deux enseignes, qui devront payer des amendes de près de 80.000 euros au total, selon les arrêts consultés vendredi par l'AFP. En première instance, les amendes se montaient à plus de 120.000 euros.

Les deux enseignes se sont pourvues en cassation, a indiqué à l'AFP une porte-parole de Monoprix. En 2014, l'inspection du travail avait dressé des procès-verbaux constatant que plusieurs Monop' du IVe arrondissement essentiellement étaient ouverts jusqu'à minuit. La même chose avait été constatée pour un magasin Monoprix du XIe arrondissement.

Les enseignes avaient fait valoir qu'elles remplissaient "les conditions légales justifiant le recours au travail de nuit", en s'appuyant sur la convention collective du secteur. Celle-ci précise notamment que le travail de nuit répond à la "nécessité d'assurer le respect de la sécurité alimentaire et d'approvisionner les points de vente", rappelle la Cour, pour qui ce n'était pas le cas en l'espèce.

"A Monoprix et Monop' qui se réfugiaient derrière l'existence d'un accord collectif de branche (...) la Cour rappelle qu'un accord collectif ou, a fortiori, l'assentiment du salarié, ne peut déroger à une règle protectrice des salariés qui revêt un caractère d'ordre public", se félicite la CGT commerce Paris dans un communiqué.

Le syndicat s'était porté partie civile avec le Seci-Unsa et Sud commerce, également membres du Clic-P, un collectif de syndicats du commerce parisiens opposés à la généralisation du travail dominical et de nuit.

Le travail de nuit doit répondre "à une nécessité de continuité inhérente à l'activité elle-même (un hôtel, par exemple) ou à une nécessité d'utilité sociale", souligne la CGT. "L'attraction commerciale" invoquée par les enseignes "ne remplit aucune de ces deux conditions", ajoute-t-elle.

Monoprix a conclu en décembre un accord pour ouvrir une centaine de ses magasins dans les grandes villes jusqu'à 22H00, que le Clic-P a attaqué en référé.

SOURCE : JOURNAL DU NET , Vendredi 02 juin 2017

TRAVAIL A FAIRE

A l'aide de ce document, vous répondrez aux différentes questions posées.

- 1- Dégagez les idées principales du document.
- 2- Identifiez les différentes parties prenantes dans cette affaire.
- 3- Expliquez sur quoi est basée la défense de Monop' et Monoprix.
- 4- Commentez les rôles de la Cour d'appel de Paris et de la Cour de Cassation dans cette affaire.
- 5- Pourquoi est-il nécessaire d'envisager une protection juridique sur le travail de nuit et le travail dominical ? Justifiez votre réponse.

CORRIGE 16

1. Dégagez les idées principales du document.

- Condamnation de Monop' et Monoprix pour travail illégal de nuit par la Cour d'Appel de Paris
- Pourvoi en Cassation en cours
- Défense s'appuie sur un accord collectif
- Accord collectif précise que le travail de nuit s'appuie sur une nécessité

2. Identifiez les différentes parties prenantes dans cette affaire.

- Défendeur : Monop' et Monoprix
- Demandeur : Etat
- Parties civiles : des syndicats (CGT commerce Paris, le Seci-Unsa et Sud commerce, membres du Clic-P, un collectif de syndicats du commerce parisiens)

3. Expliquez sur quoi est basée la défense de Monop' et Monoprix.

- La convention collective du secteur
- Les conditions légales justifiant le recours au travail de nuit

4. Commentez les rôles de la Cour d'appel de Paris et de la Cour de Cassation dans cette affaire.

- Tribunaux de second degré :
 - Cour d'appel confirme le jugement du premier degré
 - Cour de Cassation : vérifie l'application de la loi

5. Pourquoi est-il nécessaire d'envisager une protection juridique sur le travail de nuit et le travail dominical ? Justifiez votre réponse.

- Protection du salarié de caractère d'ordre public : vie familiale, synchronisation des rythmes de la société...
- Question d'actualité